

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Partenaire Réassurance Europe (Réassurance de personnes)

(autre nom utilisé par Partner Reinsurance Europe public limited company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 3 juin 2013, le permis d'assureur de Partenaire Réassurance Europe (Réassurance de personnes) (autre nom utilisé par Partner Reinsurance Europe public limited company) aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Partenaire Réassurance Europe (Réassurance de personnes) (autre nom utilisé par Partner Reinsurance Europe SE). L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie*
- Assurance contre la maladie ou les accidents*

*Les activités sont limitées à la réassurance

Le représentant principal au Québec est madame Jocelyne Paul de Partner Reinsurance Europe Public Ltd, dont l'établissement d'affaires est situé au 1800, avenue McGill College, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 3J6.

Le siège de l'assureur est situé au 160 Shelbourne Road, 5th Floor, Block 1, The Oval, Dublin 4, Irlande.

Fait le 3 juin 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Compagnie Trust CIBC Mellon

Révocation de permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts

Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26

Avis est donné, par la présente, qu'étant donné que Compagnie Trust CIBC Mellon ne reçoit plus de dépôts depuis au moins trois ans, l'Autorité des marchés financiers révoque, de plein droit, le permis délivré en conformité avec la Loi sur l'assurance-dépôts, c. A 26.

Le siège de la société de fiducie est situé au 320 Bay Street, Toronto (Ontario) M5H 4A6.

À partir de la date de cet avis, Compagnie Trust CIBC Mellon n'est plus autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Fait le 10 juin 2013

Autorité des marchés financiers

Compagnie Trust CIBC Mellon

Avis de modification de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 10 juin 2013, le permis de Compagnie Trust CIBC Mellon, afin d'y ajouter la restriction « la société n'est pas autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) et de son règlement d'application. »

Le représentant principal au Québec est monsieur Pierre Pilon, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, Bureau 2020, Montréal (Québec) H3B 2C4.

Le siège de la société de fiducie est situé au 320 Bay Street, Toronto (Ontario) H3B 2C4.

Fait le 10 juin 2013

Autorité des marchés financiers

Société de fiducie privée MD

Révocation de permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts

Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26

Avis est donné, par la présente, qu'étant donné que Société de fiducie privée MD ne reçoit plus de dépôts depuis au moins trois ans, l'Autorité des marchés financiers révoque, de plein droit, le permis délivré en conformité avec la Loi sur l'assurance-dépôts, c. A 26.

Le siège de la société de fiducie est situé au 1870 Alta Vista Drive, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

À partir de la date de cet avis, Société de fiducie privée MD n'est plus autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Fait le 10 juin 2013

Autorité des marchés financiers

Société de fiducie privée MD

Avis de modification de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 10 juin 2013, le permis de société de fiducie de Société de fiducie privée MD, afin d'y ajouter la restriction « la société n'est pas autorisée à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) et de son règlement d'application. »

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert E. Charbonneau, dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900, Montréal (Québec) H3B 5H4.

Le siège de la société de fiducie est situé au 1870 Alta Vista Drive, Ottawa (Ontario) K1G 6R7.

Fait le 10 juin 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.